



Dessin Charlié-Hebdo

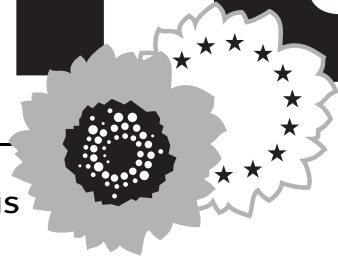
Vert

593

DU 3 AU 9
FÉVRIER 2001

CONTACT

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS



7 FRANCS
1,06 EURO

Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 27 et 28 janvier 2001

Procédure d'investiture aux Présidentielles

Compte tenu des blocages apparus au dernier Conseil national interrégional (CNIR) et dans le groupe "Primaires-AG extraordinaire", le Collège exécutif (CE) a décidé à une majorité de présenter au CNIR une demande de report de l'Assemblée générale (AG) extraordinaire (votée à Toulouse) à octobre, déconnectant ainsi primaires et AG. La proposition d'organisation des primaires, votée au CE (8 pour, 3 abstentions, 1 contre) est donc la suivante :

• PRIMAIRES :

Pour les primaires, nous proposons une procédure de vote par correspondance dans un souci d'associer le plus grand nombre. Le calendrier est le suivant : dépôt de candidature le 15 avril 2001, avant minuit (au plus tard). À cette même date, le corps électoral est arrêté. Pourront voter aux primaires les adhérents 2000 et les nouveaux adhérents à la date du 15 avril.

Le dépôt de candidature devra s'accompagner d'une profession de foi de 20 000 signes - qui sera envoyée dans une *Tribune des Verts* spéciale début mai - et de cent signatures d'adhérent(e)s Vert(e)s à jour de cotisation, réparti(e)s dans au moins dix régions Vertes pour que la candidature devienne effective. La/le candidat(e) désigne un(e) mandataire national(e) pour faire partie d'une commission électorale nationale composée du secrétaire national, du secrétaire national aux élections, de la secrétaire nationale aux régions, du délégué à la démocratie et aux institutions, d'un(e) membre du Conseil statutaire et de représentants des États généraux de l'écologie politique (EGEP) s'ils le souhaitent. Cette commission a pour mission de veiller au bon déroulement des opérations de vote, à la rédaction des documents de la campagne, à la stricte égalité entre les candidat(e)s, à l'organisation des débats nationaux entre candidat(e)s.

Pour la campagne interne, six réunions publiques officielles sont prévues, réunissant les candidat(e)s :

- Mardi 24 avril : Toulouse.
- Jeudi 3 mai : Lyon.
- Vendredi 11 mai : Paris.

— Les trois autres rendez-vous seront fixés par la commission électorale, en accord avec les candidat(e)s. Ces rencontres sont publiques et thématiques. Le choix des thèmes incombe à la commission électorale, en accord avec les candidat(e)s. Elles sont annoncées dans les médias. La conduite des débats sera proposée à des personnalités non Vertes, universitaires, journalistes, responsables associatifs, EGEP, etc. Hormis ces réunions obligatoires, les candidat(e)s organisent leur campagne librement.

Une fois le corps électoral arrêté, la *Tribune des Verts* spéciale Présidentielles comportant les professions de foi des candidat(e)s est envoyée. Elle est accompagnée du bulletin de vote pour le premier tour.

• LE CALENDRIER PROPOSE :

Pour voter au premier tour, la date butoir est le lundi 14 mai, cachet de la poste faisant foi. Le dépouillement du premier tour a lieu le 20 mai. Les résultats sont proclamés à 16 h 30. Le/la candidat(e) obtenant 50 % des votes exprimés est élu(e). Si tel est le cas, une conférence de presse est organisée, avec les candidat(e)s, au cours de laquelle le secrétaire national, au nom de la commission électorale nationale, annonce les résultats.

En cas d'absence de majorité, les deux candidat(e)s arrivé(e)s en tête participent au second tour.

Les professions de foi des candidat(e)s participant au second tour doivent être déposées lundi 28 mai, à minuit dernier délais. Elles sont envoyées aux adhérents le 30 mai. Pour le second tour, la date butoir pour voter est le 15 juin. Le dépouillement a lieu le 20 juin. Une conférence de presse est organisée, avec les candidat(e)s, au cours de laquelle le secrétaire national, au nom de la commission électorale nationale, annonce les résultats.

Le CNIR de juin aura lieu le samedi 24 et dimanche 25.

Élaboration du projet

Afin d'élaborer le projet 2002-2007, le Conseil national interrégional a décidé :

1. d'organiser, en juin 2001, une réunion élargie du CNIR consacrée :

- au bilan de la majorité plurielle ;
 - aux axes programmatiques majeurs pour 2002-2007 ;
 - à la mise en œuvre de la motion "proportionnelle".
2. qu'en août 2001, les Journées d'été seront consacrées à l'élaboration du projet ;
 3. d'organiser, en octobre 2001, une réunion élargie du CNIR chargée de l'adoption du projet politique 2002-2007 sur la base des propositions issues des commissions, des régions et des EGEP ;
 4. d'organiser, fin 2001 - début 2002, une AG extraordinaire chargée de la validation d'un éventuel accord de majorité plurielle pour les Législatives. Lors des réunions du CNIR élargi, le corps électoral sera composé des membres du CNIR, titulaires et suppléants, des membres du CE, les députés nationaux et européens, des ministres et des responsables de commissions.

Nucléaire

Le gouvernement vient d'intégrer dans un holding "topco" l'ensemble de la filière nucléaire, qui devient de ce fait la première au monde dans ce secteur. Ce mécano industriel renforce l'opacité du nucléaire et sa poursuite.

Dans les commissions du Sénat et de l'Assemblée nationale, les élus de gauche et le ministre de l'Industrie, Christian Pierret, réaffirment la primauté du nucléaire dans la politique énergétique française. Où en sont la loi sur la transparence nucléaire et le débat sur l'énergie ? Les Verts doivent soutenir les populations et les élus qui luttent contre l'implantation de poubelles nucléaires en site granitique ; le gouvernement vient de confirmer la recherche d'un deuxième site d'enfouissement des déchets. Il va, comme cela s'est passé pour Bure (Meuse), essayer de contourner la consultation des citoyens et "mettre dans sa poche" les élus locaux.

Lionel Jospin, dans une réponse à Jean-Pierre Chevènement à l'Assemblée nationale, s'est nettement prononcé en faveur du lancement du programme European pressurized reactor (EPR) et a qualifié ce choix

comme déterminant dans les prochaines années.

La désinformation continue sur le nucléaire : un communiqué de presse d'un délégué CGT/EDF a été occulté - il révélait que 2 000 tonnes de graphite irradié provenant de l'exploitation des deux anciens réacteurs de Saint-Laurent-des-Eaux avaient été jetés en vrac dans des silos...

Les membres du CNIR ont clamé à l'unanimité leur opposition à la filière nucléaire, qui n'est pas la réponse à l'effet de serre.

Dans le cas de pourparlers futurs avec les partenaires de la majorité, une loi de sortie du nucléaire devra être incluse dans tout accord électoral.

Loi sur l'eau

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 27 et 28 janvier 2001, a demandé à l'unanimité au gouvernement et aux députés de la majorité plurielle de maintenir les objectifs de la loi sur l'eau présentés par le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, et de renforcer les exigences de la loi concernant la transparence, l'équité et l'efficacité.

En particulier, le CNIR s'est prononcé pour :

• RENFORCER LA TRANSPARENCE :

- par de réels pouvoirs et moyens attribués au Haut conseil de l'eau et de l'assainissement : pouvoir de faire modifier des contrats défavorables aux consommateurs, obligation de signaler au procureur de la République toute infraction constatée, moyens humains et matériels suffisants pour mener à bien cette mission ;

- par la mise en place obligatoire de Commissions locales de l'eau et de l'assainissement représentatives des consommateurs domestiques et des associations de protection de l'environnement. Ces commissions seront dotées des moyens nécessaires à leur action. Elles auront le pouvoir de faire appel à l'arbitrage du Haut conseil de l'eau et de l'assainissement en cas de litige. Elles participeront à la nécessaire évolution des textes réglementaires concernant les boues d'épuration pour assurer la protection des sols, des nappes et de l'air.

• AFFIRMER LE CARACTÈRE SOCIAL DE L'EAU, RESPECTER L'ÉQUITÉ ENTRE LES CONSOMMATEURS :

- en instaurant un système de solidarité en faveur des familles les plus démunies : la tranche sociale gratuite ;

- en supprimant la part fixe de la facturation de l'eau et de l'assainissement ;

- en supprimant les tarifs dégressifs accordés aux consommateurs industriels ;

- en supprimant les coefficients de prélèvement et de collecte, qui majorent le prix de l'eau et de l'assainissement domestiques ;

- en faisant participer les activités agricoles au fonctionnement des agences par des redevances sur les excédents d'azote en rapport avec la pollution générée.

• RENFORCER ET UNIFIER LES MOYENS D'ACTION POUR LA PROTECTION DE L'EAU :

- en unifiant tous les services intervenant dans la gestion et la police de l'eau sous la direction du ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement ;

- en dotant ce ministère des moyens techniques et budgétaires pour assurer effectivement le suivi et l'évaluation des rivières et pour fonctionnariser les agents contractuels (gardes et ingénieurs) et des précaires du Conseil supérieur de la Pêche ;

- en créant dans chaque département un "Service départemental de l'eau", premier élément constitutif d'une future Direction départementale de l'environnement placée sous la responsabilité des DIREN ;

- en créant dans chaque département un "Conseil départemental de l'eau" rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'eau et comprenant une forte représentation des associations de consommateurs et de protection de l'environnement ;

- en mettant en place un dispositif d'évaluation des politiques menées.

Par ailleurs, Les Verts souhaitent reconnaître et préserver la biodiversité du vivant de l'eau. Ils souhaitent aussi que soit étudiée une taxation de la toxicité des produits ménagers et sanitaires utilisés ;

Les Verts organiseront dès le premier semestre 2001 une campagne d'information et de mobilisation en faveur de la mise à l'ordre du jour prioritaire, avant la fin de la session parlementaire actuelle, de la future loi sur l'eau. Les Verts s'opposent à toute tentative visant à limiter ou à dénaturer les objectifs d'équité, de transparence et d'efficacité, qui sont ceux de la loi, et ils militeront pour la baisse du prix de l'eau pour les consommateurs. Ils demandent au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement d'organiser rapidement une campagne d'information relative à l'importance de cette question auprès de l'ensemble des communes, avant la tenue du débat au Parlement.

Ils agiront pour que le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement devienne celui qui aura en charge la totalité des compétences concernant la gestion de l'eau. Pour qu'il dispose en particulier d'une "police de l'eau" apte à remplir les fonctions de prévention des pollutions et de sanction des infractions.

Pour être efficace dans notre bataille sur l'eau, nous devons prendre en compte le paysage sur le terrain, enjeu d'une agriculture soutenable mais aussi risque de privatisation (Vivendi, etc.), à l'occasion du transfert de compétence vers les communautés d'agglomérations. Dans ce cadre, nous nous félicitons de la victoire des écologistes et des Verts de Grenoble, qui ont obtenu la remunicipalisation de la gestion de l'eau. Les Verts doivent affirmer leur attachement à la gestion publique directe de l'eau, gage de prix, de qualité et de concertation avec les usagers.

Agence de sécurité environnementale

La protection de la santé de l'homme et la protection des écosystèmes étant intimement liées, le CNIR des Verts s'est prononcé pour le principe d'une grande Agence de sécurité environnementale ayant pour mission d'évaluer les risques pour l'homme et les écosystèmes, d'origine physique (bruit,

SUITE PAGE 2...

Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 27 et 28 janvier 2001

... SUITE DE LA PAGE 1

rayonnements hors rayonnements ionisants), chimique (accidentels et chroniques), biologique ou tellurique, liés à l'activité humaine (professionnelle et domestique) ou à l'environnement naturel. Cette agence doit renforcer le dispositif de politique écologique du gouvernement. Elle doit regrouper tous les spécialistes aujourd'hui répartis dans de nombreux organismes, prévoir les budgets et les spécialités nécessaires, et être inscrite dans le code de l'environnement.

Le CNIR s'est prononcé en faveur de la transformation :

- du Comité national de sécurité sanitaire en Comité national de sécurité sanitaire et environnementale, dont la coprésidence doit être assurée par les ministres en charge de la santé et de l'environnement ;
- de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire en Agence de radioprotection et de sûreté nucléaire, et son intégration dans le Comité national de sécurité sanitaire et environnementale ainsi modifié.

Le CNIR a souligné l'exigence de moyens en personnels et en personnels à la hauteur des enjeux. Ils doivent correspondre, pour l'essentiel, à de véritables créations de postes et des moyens financiers supplémentaires, et non à des transferts pris sur les moyens d'autres organismes. Le CNIR a demandé que les capacités de recherche sur la sûreté des réacteurs nucléaires restent attribuées à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, quelle que soit sa nouvelle dénomination et son nouveau rattachement.

Vallée d'Aspe et transport

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 27 et 28 janvier 2001, s'est prononcé, dans la continuité de son engagement de toujours, contre la transformation actuelle de la vallée d'Aspe en couloir à camions. Les travaux en cours sont d'autant moins acceptables que les principaux soutiens à cet "aménagement" routier défendent aujourd'hui la réouverture de la ligne SNCF Pau / Canfranc. Le CNIR a toujours considéré le chantier de cette réouverture non comme un complément mais

comme une alternative aux travaux routiers pour le transport de marchandises entre régions frontalières de part et d'autre des Pyrénées.

Le CNIR a demandé à Dominique Voynet, ministre Verte de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement :

- d'agir publiquement pour obtenir de toute urgence l'arrêt des travaux, en particulier dans le vallon de Bedous, et le rejet des déclarations d'utilité publique en cours d'instruction afin d'épargner les paysages et d'invalider la partie "3 voies" ;
- d'exiger la révision promise du cahier des charges des aménagements routiers dans la vallée et le retrait de l'autoroute Pau / Oloron (A 650) des schémas nationaux, exigences nécessaires à l'abandon politique du projet ;
- de faire publiquement pression pour que l'aménagement Bordeaux / Pau se fasse sur la route actuelle pour l'essentiel et non sous forme autoroutière ;
- Le CNIR a décidé que l'arrêt définitif des travaux routiers en Vallée d'Aspe devra être un point de discussion important dans le cadre d'un éventuel accord électoral (Législatives) et/ou de gouvernement avec le PS et les autres partis de la majorité plurielle. Il a rappelé que le ferroutage n'a aucun sens s'il ne sert qu'à éviter le passage des montagnes aux camions... sur une infime partie de leurs parcours, et que le développement massif du fret par rail et sur les voies d'eau maritimes et fluviale est une alternative cohérente, à l'échelle européenne, à l'explosion du trafic routier et du fret aérien, facteurs essentiels de pollutions, d'émissions de gaz à effet de serre et de mal vivre.

Le rééquilibrage en faveur du rail doit notamment se traduire :

- dans les Alpes, par l'abandon immédiat du projet de construction de 12,5 km du tronçon de l'A 51 (Cognelles-Col de Fau), qui fait double emploi avec le réaménagement de la RN 75 ;
- en Lorraine, par la confirmation de l'abandon du projet A 32.

Le Conseil national interrégional des Verts a décidé :

- de participer, dans le cadre le plus large, à une campagne d'action sur le thème "Les marchandises sur le rail" durant

l'année 2001 ;

- de demander au groupe Vert au Parlement européen de mettre tout en œuvre afin qu'une politique ambitieuse de réduction des transports et de promotion des transferts sur le rail et les voies fluviales et maritimes des marchandises soit entreprise. Nous demandons aux instances européennes une participation effective à la réalisation de cette politique en Europe : participation financière aux infrastructures nécessaires au trafic, élaboration de mesures fiscales et réglementaires ayant pour objectif la maîtrise des flux de marchandises par route.

Électricité d'origine renouvelable

Le CNIR des 27 et 28 janvier 2001 s'est inquiété à l'unanimité du retard extrêmement dommageable pris pour la publication des décrets et arrêtés relatifs à l'obligation d'achat de l'électricité d'origine renouvelable inscrite dans la loi depuis février 2000, et des conséquences néfastes de ce retard sur les entreprises du secteur.

Il a exigé la publication sans délai des textes nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle de l'article 10 de la loi du 10 février 2000.

Municipales et Cantonales

Le Conseil national interrégional des Verts s'est prononcé, dans les communes où des listes "Vertes et Ouvertes" ou soutenues par Les Verts se présentent au premier tour :

- pour la recherche d'accords avec l'ensemble des partis de la majorité plurielle sur le principe et la méthode de fusion au deuxième tour. La fusion des listes et des programmes devront s'opérer à la proportionnelle sur la base du vote des électeurs et des électrices au premier tour. De même pour les délégations aux différentes structures intercommunales ;
- pour la possibilité d'étendre ces accords à des listes progressistes et citoyennes locales ;
- pour l'annonce de cette volonté commune le plus tôt possible avant le premier tour, afin de montrer que chaque vote Vert sera pris en compte dans la définition des politiques publiques et dans la proposition de

confirmer ou infirmer la décision, mais l'attente de la décision du CAR (ou CPR) n'est pas suspensive.

confirmer ou infirmer la décision, mais l'attente de la décision du CAR (ou CPR) n'est pas suspensive.

confirmer ou infirmer la décision, mais l'attente de la décision du CAR (ou CPR) n'est pas suspensive.

Parité

Les Verts seront présents dès le premier tour, ou par des accords de deuxième tour dans de nombreux Conseils municipaux, pour y faire valoir leurs exigences sociales, environnementales et démocratiques.

Le CNIR a rappelé que la juste place de chacune des composantes, comme la juste place des femmes dans les assemblées, vaut tout autant pour les exécutifs et les intercommunalités. Même si la loi est muette sur la parité dans ces instances, les majorités plurielles mixtes à la base ne sauraient redevenir machistes dans les lieux de décision.

Dissidences

Lors de dissidences de militants Verts sur des listes différentes de celles adoptées par le groupe local, les Secrétaires régionaux pourront suspendre automatiquement le militant(e) concerné(e), dès confirmation de l'état de fait, pour une période de six mois. Le Conseil d'administration régional (CAR) (ou le CPR) peut

confirmer ou infirmer la décision, mais l'attente de la décision du CAR (ou CPR) n'est pas suspensive.

Reversement des élu(e)s

Le CNIR a décidé que tous les élus municipaux, les élus dans les structures intercommunales et les conseillers généraux élus en mars 2001 - dont l'indemnité sera supérieure à 7 000 francs (net) après impôts - verseront chaque mois 100 F à l'Association nationale de financement des Verts. Ces reversements seront une ressource non négligeable et marqueront la liaison et la coopération de ces élus avec leur mouvement, y compris au plan national.

Le CNIR a par ailleurs mandaté la trésorière nationale pour proposer dans l'année une grille nationale de fourchette de reversements des élus régionaux, conseillers généraux, municipaux et dans les structures intercommunales permettant - tout en respectant l'autonomie des régions - une harmonisation des prélèvements/reversements des élus au mouvement.

Jeunesse

Le CNIR a décidé d'organiser un débat sur Les Verts et la jeunesse lors de sa prochaine réunion.

Législative partielle à Toulouse

Le Conseil national interrégional des Verts a demandé le respect de l'accord Verts-PS de 1997 sur les candidats communs aux Législatives, pour la législature 1997-2002.

La circonscription de Toulouse (31-01) était réservée à une candidature Verte, celle de Marie Françoise Mendez, qui avait obtenu 48 % des voix au second tour.

Le CNIR mandate le CE pour faire respecter cet accord par le PS pour la Législative partielle provoquée par la nomination de Dominique Baudis au CSA.

Budget prévisionnel des Verts

Le Conseil national des 27 et 28 janvier 2001 a adopté le projet de budget prévisionnel 2001 tel que proposé par le Collège exécutif et amendé par le CNIR.

Remboursement des membres du quart national du CNIR

250 F par nuit - deux nuits maximum et 150 F de forfait de repas pour le week-end, le tout sur factures justificatives.

Élection du Bureau du Conseil national interrégional

Collège masculin : deux sièges à pourvoir.

Bulletins : 68.
Blancs : 3.
Christian Presboist : 54 voix (79,41 %). Élu.
Joël Mazalaigue : 41 voix

(60,29 %). Élu.

Fonctionnement des Verts

Le Conseil national a décidé d'élargir le processus de mise à plat des modes de fonctionnement de notre mouvement pour les rendre plus opérationnels et les adapter à la nouvelle donne politique et institutionnelle, en continuité avec l'éthique fondatrice des Verts. Il en résultera, selon le diagnostic, des réorganisations pouvant aller, si nécessaire, jusqu'à des modifications statutaires ponctuelles à moyen terme et plus ambitieuses à long terme, en collaboration avec les EGEP, pour préserver notre rôle de parti politique innovant. Le CNIR a souhaité l'élargissement du groupe de travail Collège exécutif-Conseil statutaire à six membres du CNIR et six membres issus des régions. Il sera aussi veillé à l'expression des propositions des commissions. Ce groupe effectuera un diagnostic des forces et des faiblesses de nos modes de fonctionnement actuels. La commission s'appuiera notamment sur la charte de l'adhérent adoptée lors de l'Assemblée générale. Elle pourra également consulter les adhérents et responsables des Verts, avec l'appui logistique du Secrétariat national. La commission soumettra ses premières conclusions dans un rapport intermédiaire lors du CNIR de juin 2001.

Sur le fonctionnement des Verts...

Le Conseil national interrégional (CNIR) des Verts, réuni à Paris les 27 et 28 janvier, a voté une motion qui élargit le groupe de travail sur les statuts à six membres du CNIR et six adhérents issus des régions ou des départements.

Au-delà des contributions, toujours bienvenues (adresse mail : regions@les-verts.org), nous sommes en attente des propositions de candidats proposés par leur Conseil d'administration départemental (CAD) ou par leur Conseil d'administration régional (CAR).

Il y a un premier temps de travail, destiné à rendre un diagnostic et à proposer d'éventuelles modifications (échéances du CNIR de juin). Un second temps plus ambitieux, plus long, tentera une rénovation plus profonde, on y travaillera aux Journées d'été et aussi avec l'appui des États généraux de l'écologie politique (EGEP).

Marie-Christine Blandin
secrétaire nationale adjointe
déléguée aux régions

Le compte-rendu complet des décisions du CNIR est disponible au Secrétariat national :
107 av. Parmentier, 75011 Paris
Tél. 01 43 55 10 01.
Tél. 01 43 55 10 01.
<http://www.verts.imagnet.fr>
Par courriel : documentation@les-verts.org

vert L'OURS

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS

Rédaction : 107 avenue Parmentier, 75011 Paris
Tél. : 01 43 55 10 01 - Fax : 01 43 55 16 15
E-mail : vcontact@verts.imagnet.fr
Web : <http://www.verts.imagnet.fr>

Directeur de publication : Stéphane Poli
Directeur de rédaction : Jean-Luc Bennahmias
Rédactrice en chef : Géraldine Bojer
Assistante de rédaction, photographe : Julie Bériot
Secrétariat de rédaction/mise en page : GB et JB
Reporter : Éric Marquis
Dessin de Charlie-Hebdo reproduits avec
l'aimable autorisation de notre excellent confrère
Imprimerie : Presse Pluriel, Paris - Tél. : 01 43 66 71 53
Tirage : 10 000 ex. CPPAP n°68 242 - ISSN 0298-8089
Ont aussi collaboré à ce n° : Régis Edart, Ruffin Mpaika, P Yann Salaun

JE M'ABONNE À **vert**

HEBDOMADAIRE ÉDITÉ PAR ÉCODIF

Abonnement individuel : un an : 200 F
Tarif spécial adhérent des Verts : un an : 150 F
Abonnement institutionnel : un an : 300 F
Chômeurs, étudiants... : un an : 100 F

Les nom, prénom et adresse de nos abonné(e)s sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec Vert Contact, sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les infos pourront faire l'objet d'un droit d'accès et de rectificatif dans le cadre légal.

Nom Prénom
N° rue
Code postal Ville
Tél. Fax

Coupon à renvoyer avec votre règlement par chèque bancaire ou postal (exclusivement) à Vert-Contact, Service abonnement, BP 90, 75961 Paris Cedex 20 - Tél. : 01 43 66 16 05

JE REJOINS

Les Verts

Nom
Prénom
N° rue
Code postal
Ville
Tél.
Fax
Profession

Coupon à renvoyer (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier) Les Verts, service Adhésions - 107 av. Parmentier, 75011 Paris

